De : XXXXXXXX
Envoyé : jeudi 7 mars 2024 12:45
À : enquete.publique.PLUIFP
Objet : Elaboration du PLUI des Forets du Perche et révision des zonages d'AC et d'ANC

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

En complément des documents que j'ai fournis et des observations que j'ai porté sur le registre d'enquête de la Mairie de La Ferté-Vidame, le 4 mars 2024.

Je vous prie de trouvez en pièces jointes :

Un courrier que j'avais adressé à la Communauté de Communes dans le cadre de mon dossier.

Afin de prouver que ce terrain m'appartient (car certains documents sont encore dans la période d'indivision) différents documents ;

- Copie de la taxe foncière de 2019

- Copie de l'acte de liquidation de la communauté de mon mariage

Concernant la parcelle concernée par ma démarche, j'ai joint la copie de l'extrait cadastrale, ainsi que le document montrant la nouvelle numérotation de la parcelle concernée.

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information.

Croyez, Monsieur le Commissaire, en mes salutations les meilleures.

XXXXXXX

XXXXXXX

XXXXXXX

XXXXXXX

XXXXXXX

XXXXXXX

XXXXXXXXXX, le 10 novembre 2017

Monsieur Le Président

De la Communauté des Communes

Des Forêts du Perche

Monsieur Xavier Nicolas,

Après avoir pris contact ce jour avec votre secrétariat et la personne en charge du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, je viens par la présente vous exposer une demande que j'ai effectuée en 2014, renouvelée en 2016 et qui jusqu'à ce jour est restée sans réponse.

J'avais un terrain situé à La Chapelle Fortin qui est constructible, sur lequel il y a une maison qui était ma résidence principale et une remise.

A l'issue de mon divorce je vends ce terrain en 2015 mais comme l'acheteur ne voulait pas une aussi grande superficie, je détache une partie du terrain d'une superficie de 2227 m2 que je garde pour moi.

Je me suis adressé à la mairie de La Chapelle Fortin pour savoir le classement de cette parcelle il m'a été demandé de faire une demande, d'abord d'urbanisme et en suite de reclassement de la parcelle car elle n'était plus constructible

Devant ce fait j'ai déposé en 2014 et en 2016 un dossier demandant pour revoir le classement de cette parcelle en parcelle constructible, jusqu'à ce jour je n'ai pas de réponse à mes demandes. J'ai pour cette parcelle un certificat d'urbanisme favorable mentionnant que ce terrain ne peut pas être constructible, j'avoue que je ne comprends pas bien (ce terrain est clôturé l'ensemble était constructible et voilà qu'une parcelle de ce terrain ne l'est plus).

C'est pourquoi aujourd'hui je viens solliciter votre attention pour savoir qu'elle suite peut être donnée à ma demande.

Vous trouverez en pièces jointes les éléments vous permettant d'apprécier l'objectivité de ma demande.

Veuillez agréer, Monsieur le Président de la Communauté des Communes des Forêts du Perche, l'expression de mes sentiments distingués

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AVIS D'IMPÔT 2019

TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
TRES. LA LOUPE
18 RUE DE LA GARE
28240 LA LOUPE

eco'pli

Vos références

Numéro fiscal (C) :
Référence de l'avis :

Numéro de propriétaire :

Débiteur(s) légal(aux) :
PROPRIETAIRE
M

Numéro de rôle :
Date d'établissement : 12/08/2019
Date de mise en recouvrement : 31/08/2019

Votre situation

MONTANT À PAYER

Au plus tard le **15/10/2019** **17,00 €**

Pour payer par smartphone ou tablette, flashez ce code avec l'application « Impots.gouv »

Voir explications à la rubrique « Comment payer vos taxes foncières ? »

Vous avez payé en ligne votre dernière échéance de taxes foncières.

Vous pouvez à nouveau payer :

- par smartphone ou tablette (voir ci-contre) ;
- sur **impots.gouv.fr** : payez en ligne en vous connectant à votre espace particulier, puis laissez-vous guider.

Vous pouvez également adhérer au prélèvement à l'échéance sur **impots.gouv.fr**.

Attention : votre adhésion au prélèvement à l'échéance doit impérativement être effectuée avant le 1er jour du mois de la date limite de paiement.

Pour 2020, vous pourrez adhérer au prélèvement mensuel.

☒ Copie authentique

☐ Simple copie

Notaires

François LATOURNERIE
Jean-Marie LABARTHE-PIOL

SERVICE DE LA
PUBLICITE FONCIERE
DE DREUX

30 NOV. 2018

DOSSIER

PROVISION

R

-4

13 NOVEMBRE 2018

LIQUIDATION DE COMMUNAUTE
Après Divorce

CP
10940907

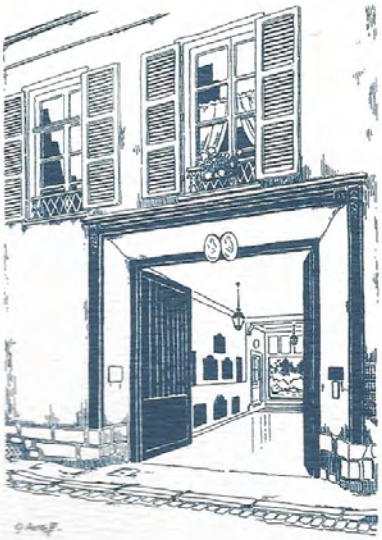

15, rue des Grenets - 28000 CHARTRES
Tél. 02 37 84 02 02 - Fax : 02 37 36 38 39
office28005.chartres@notaires.fr

Direction générale des finances publiques
Cellule d'assistance du SPDC
Tél : 0 810 007 830
(prix d'un appel local à partir d'un poste fixe)
du lundi au vendredi
de 8h00 à 18h00
Courriel : esi.orleans.ADspdc@dgfip.finances.gouv.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° de dossier

Extrait cadastral modèle 1

conforme à la documentation cadastrale à la date du 06/06/2014
validité six mois à partir de cette date.

Extrait confectionné par : SARL AXIS-CONSEILS

DESIGNATION DES PROPRIETES

Département : 028 *Commune :* 077 LA CHAPELLE FORTIN

Section	N° plan	PDL	N° du lot	Quote-part Adresse	Contenance cadastrale	Renvoi	Désignation nouvelle N° de DA	Section	n° plan	Contenance
ZI	0045			LE BOIS POIRIER ANCIEN	0ha51a82ca		077 0000198	ZI	0102	0ha29a09ca
							077 0000198	ZI	0103	0ha22a27ca

OBSERVATIONS DU SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE

Décrets modifiés du 4 janvier 1955 art. 7 et 40 et du 14 octobre 1955 art. 21 et 30

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

Commune : 28077
CHAPELLE-FORTIN

Numéro d'ordre du document d'arpentage 1838 W
Document vérifié et numéroté le 14
A
Par

Section : ZI
Feuille(s) : 01
Qualité du plan : régulier <20/03/80

Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 14/05/2014

MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL

D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFiP)

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)

Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

~~A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;~~

~~B - En conformité d'un piquetage : ..... effectué sur le terrain ;~~

C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le 14/05/2014 par M BLANC Thomas géomètre à CHARTRES

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.

A ..... , le .....

Cachet du rédacteur du document :

Document dressé par
M. BLANC Thomas
à CHARTRES
Date 14/05/2014
Signature

ORDRE DES GEOMETRES EXPERTS
AXIS CONSEILS
Bureau Secondaire
19 rue [illegible]
[illegible] Cedex
Tél. 02 37 25 14 00
N° d'inscription 21602

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour), dans la formule B les propriétaires ont effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc ...).
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualité de l'autorité expropriant).